



**VIGILE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**  
1949 rue Belvédère Sud  
Sherbrooke (Québec) J1H 5Y3

Tél : 819 563-8178 Fax : 819 562-9269 Courriel : [vsst.estrie@gmail.com](mailto:vsst.estrie@gmail.com)

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

## **COMMUNIQUÉ**

### **«Encore plus d'estriennes et d'estriens décédés en raison du travail...»**

Depuis maintenant 18 ans, la Vigile en santé et sécurité au travail de l'Estrie se joint aux travailleuses et travailleurs du monde entier pour souligner la Journée mondiale de Deuil du 28 avril. Un moment particulier pour rendre hommage aux estriennes et estriens décédés des suites d'un accident sur leur lieu de travail ou d'une maladie professionnelle.

Que l'on soit issu d'un milieu syndiqué ou non, d'un bureau, d'un commerce, d'un chantier ou encore d'une usine, tous sont d'accord pour dire que même un seul décès en milieu de travail est un décès de trop. Malgré les messages et les mesures de prévention, pas moins de 15 estriennes/estriens sont décédés au ou en raison de leur travail au cours de la dernière année. D'Est en Ouest, du Nord au Sud, ce n'est pas moins de 246 québécoises et québécois qui ont connu une fin prématurée en raison de leur travail. La grande réforme de nos lois en santé et sécurité au travail préparée par le Ministre Jean Boulet et votée en 2021 prévoyait le déploiement de mesures de prévention pour plus de 94% des travailleuses et travailleurs du Québec. On est bien loin du compte puisque la mise en place de la réforme qui devait se terminer en 2025 accuse jusqu'à 2 ans de retard dans bien des sections.

Les 15 et 16 avril dernier, plus de 1500 représentants des milieux syndicaux, communautaires et professionnels se sont concertés à Québec afin de mesurer toute l'ampleur des retards et du désastre occasionné par l'indifférence et la nonchalance de la CNESST et des employeurs. La CNESST a mis un temps fou à produire des directives et des documents informatifs, lorsqu'elle l'a fait, pour guider les milieux de travail dans les procédures de la réforme. De leur côté, la plupart des syndicats ont rencontré beaucoup de résistance de la part des employeurs pour respecter les temps de libération et la mise en place des nouvelles mesures. Si la situation a connu des complications dans les milieux syndiqués, il n'est pas difficile d'imaginer que très peu d'employeurs se sont exécutés dans les milieux non-syndiqués. Le ministre Jean Boulet a encore fait la sourde oreille devant les participants qui se sont présentés devant l'Assemblée nationale le 15 avril mais qu'à cela ne tienne, ces derniers en sont venus à la décision d'élaborer un plan d'action commun pour les prochains mois afin de réveiller le ministre...

Si le Ministre Jean Boulet se souciait vraiment des salariés plutôt que des portefeuilles des employeurs; si les mutuelles de prévention accompagnaient vraiment les employeurs dans la mise en place de réelles mesures de prévention; si les agent.es CNESST consacraient autant d'efforts pour aider et soutenir les accidentés qu'ils.elles ne le font pour trouver des arguments pour refuser les réclamations et si les médecins désignés par les employeurs ou la CNESST avaient un peu plus de respect pour leur serment d'Hypocrate plutôt que pour leur portefeuille d'hypocrite...peut-être pourrions-nous un jour au Québec, voir un régime de santé et sécurité au travail qui cherche vraiment à protéger les travailleuses et les travailleurs !

- 30 -

La Vigile est un regroupement de centrales syndicales et d'organismes communautaires qui ont à cœur la santé et la sécurité des travailleuses et des travailleurs. Le rôle de la Vigile est de donner une voix aux travailleurs et travailleuses afin de faire entendre aux gouvernements et aux employeurs que la santé et la sécurité en milieu de travail doivent passer avant les profits et les bénéfices...

Source : **Personnes-ressources** : Frédérick Dagenais, 819-471-3350, [frederick.dagenais@sfpq.qc.ca](mailto:frederick.dagenais@sfpq.qc.ca)  
Patrick Morin, 819-563-8178, [vsst.estrie@gmail.com](mailto:vsst.estrie@gmail.com)

